

## **Questionnaire de Halte à l'Obsolescence Programmée (HOP) :**

Merci d'avance de bien vouloir nous répondre sur vos engagements en faveur (ou contre) les mesures ci-dessous et la manière dont vous souhaitez agir :

*1. **Coût de la réparation** : Alléger le coût de la réparation, en réduisant la fiscalité sur les services de réparation et produits reconditionnés et en doublant le montant du fonds de réparation dédié aux produits électriques et électroniques (prévu dans la loi AGEC).*

Afin d'encourager la réparation, nous baisserons la TVA sur l'ensemble des services de réparation à 5,5 %. Nous simplifierons l'accès des structures de réemploi au fonds réemploi notamment en centralisant les ressources via un fonds unique, et nous quadruplerons les montants alloués. Nous doublerons les montants alloués au fonds réparation.

*2. **Transparence sur la durabilité** : Imposer l'indice de durabilité sur tous les produits du quotidien (imprimantes, petit électroménager, textile...) et instaurer un compteur d'usage obligatoire sur les produits électroniques.*

La transparence est selon nous fondamentale afin de permettre la bonne information des consommateurs et consommatrices dans leurs choix de produits. Ainsi, nous sommes en faveur de la mise en place d'un indice de durabilité sur les produits, pour assurer un consentement libre et éclairé des consommateurs et consommatrices, ainsi que de l'instauration d'un compteur d'usage.

*3. **Garanties légales**: Étendre la durée de garantie en fonction de la durée de vie attendue de l'objet.*

Il nous paraît essentiel d'allonger les délais de garantie afin de favoriser la durée de vie des objets. Nous doublerons les délais de garanties et instaurerons une réinitialisation des délais en cas d'échange pour panne ou de réparation.

*4. **Formation à la réparation**: Encourager les formations à la réparation dans les collèges, lycées professionnels et la formation professionnelle.*

Il est selon nous essentiel d'inscrire des savoirs pratiques, incluant la formation à la réparation, dès le collège. Nous instaurerons pour tous les élèves des espaces pour acquérir des « savoirs pratiques », élargis à des champs de compétences communs : jardinage, réparation, construction... pour un équivalent horaire minimum de deux heures par semaine.

Nous soutiendrons la formation et le développement des filières de métiers liés à la réparation, au réemploi et au recyclage, notamment par des campagnes d'information et une augmentation des moyens.

**5. *Publicité et obsolescence culturelle:*** Réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation. Exemple : interdire certains contenus incitant au gaspillage et au renouvellement accéléré des produits ; imposer un message dans les publicités pour les produits soumis à l'indice de réparabilité tel que "Pour un produit plus durable, référez-vous à l'indice de réparabilité".

Nous règlementerons la publicité par une "loi Evin pour le climat". Elle interdira de façon progressive la publicité sur les produits les plus climaticides, comme les vols aériens low cost ou les véhicules particuliers les plus émetteurs : immédiatement pour les gros SUV et les voitures de sport, puis progressivement pour tous les véhicules émettant davantage de gaz à effet de serre que le seuil européen fixé aux constructeurs automobiles.

Nous modifierons la loi pour rendre applicable l'interdiction des produits ultra-transformés pour tous les publics. Nous interdirons les écrans numériques publicitaires et les écrans rétro-éclairés, et organiserons le retrait progressif de ceux qui sont déjà en place. Contre l'uniformisation des paysages, notamment des territoires périurbains, et l'invasion publicitaire qui défigure le cadre de vie, nous inscrirons dans le code de l'environnement des règles plus protectrices concernant la place de la publicité dans l'espace public.

Nous créerons une autorité réellement indépendante du contrôle de la publicité, elle sera composée d'un président et de six conseillers nommés par le Parlement. Nous mettrons en place un mécanisme de sanction réellement opérant et dissuasif des publicités jugées illégales, contrairement à aujourd'hui.

**6. *Obsolescence numérique :*** Garantir des services d'intérêt public "Zero obsolescence digitale". Exemple: interdiction de service bancaire non disponible sans une application, maintenir les services d'audioguide dans les musées, garantir l'accès aux transports publics avec ou sans application ou smartphone grâce à l'envoi minimum de billet par email...).

Nous ferons de la lutte contre l'obsolescence digitale une priorité. Des règles d'information des usagers et de sobriété s'appliqueront aux logiciels, pour lutter contre l'obsolescence programmée. Nous interdirons aux fabricant.es d'appareils électroniques le raccourcissement intentionnel de la durée de vie des appareils par des mesures ciblées contre l'obsolescence logicielle. Nous encadrerons certaines pratiques, comme les changements de système d'exploitation, qui rendent un appareil obsolète.